

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EUURL 24 C.A.R.A.T.

Au capital de 1 000 €

Siège social : 932, route de Fonsalade, bois de carrière 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD

RCS BERGERAC – SIREN 887 714 889

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq janvier

Monsieur Pierre HAMMOUN associé unique et gérant de la société [24 CARAT], a pris la décision suivante :

DÉCISION :

Il est décidé de transférer le siège social de la société, actuellement situé à :
932, route de Fonsalade, bois de carrière 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD
à l'adresse suivante : 35 rue Fonbalquine, 24100 BERGERAC
à compter du 01/03/2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social est modifié comme suit :
« Le siège social est fixé à 35 rue Fonbalquine 24100 BERGERAC. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique. »

POUVOIRS :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

Fait à BERGERAC le 25/01/2026

L'associé unique : Pierre HAMMOUN

Copie conforme

